Image not found or type unknown

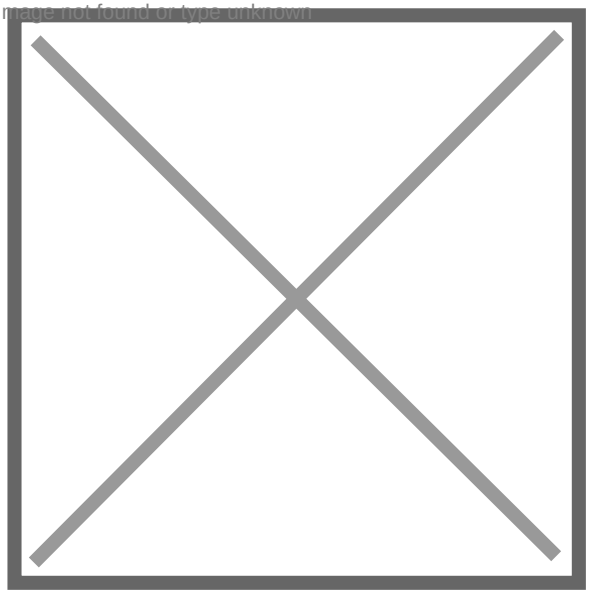

Grosse inquiétude de famille

Par **longeaud**, le **31/07/2008** à **16:37**

Je vous sollicite pour pouvoir nous rassurer (j'espère) mon époux et moi, ses 3 frères et nos enfant respectifs.
Mon beau-père est décédé en fin 2007 ne laissant à sa veuve (ma belle-mère)aucune dette mais une pension de réversion confortable, 2 maisons, 1 voiture, ... Tout ce qu'ils ont construit durant leur vie.
Ma belle-mère confirme ne pas s'en sortir financièrement et aurait déjà contracté un crédit à la consommation et mis en vente une de ses maisons.
Les 4 enfants constatent un train de vie confortable et ne comprennent pas les décisions de leur mère. Il ne s'opposent pas par respect de leurs parents mais
leur inquiétude est que le patrimoine du couple soit dilapidé sans réserve voire sans réflexion et que dans l'avenir, leur mère se retrouve effectivement en difficulté financière jusqu'à avoir besoin d'aide financière de ses enfants.
Que peut-on faire ?

Par **jeetendra**, le **31/07/2008** à **17:44**

bonsoir, il me semble qu'il n'y a rien à faire d'un point de vue juridique, mais c'est mon avis personnel, à vérifier auprès de mes confrères sur le site, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés